

## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Identificateur du produit</b>	<b>Nettoyant pour freins KLONDIKE</b>
<b>Version n°</b>	02
<b>Date de publication</b>	08-mars-2017
<b>No CAS</b>	Mélange
<b>Code du produit</b>	Brake Clean
<b>Usage du produit</b>	Nettoyant pièces de freins
<b>Renseignements sur le fabricant</b>	KLONDIKE Lubricants Corporation 3078 275th Street Langley, BC V4W 3L4 Canada info@klondikelubricants.com www.klondikelubricants.com Information générale 1-877-293-4691 Chemtrec (aux É.-U) 1-800-424-9300 Chemtrec (International) 1-703-527-3887
<b>Fournisseur</b>	Refer to Manufacturer

## 2. Identification des risques

<b>Vue d'ensemble des mesures d'urgence</b>	<b>DANGER</b> LIQUIDE ET VAPEUR EXTRÊMEMENT INFLAMMABLES. Risque de causer une irritation de modérée à grave pour l'oeil. Risque de causer une irritation de la peau de légère à modérée. Peut irriter les voies respiratoires. Peut entraîner des effets sur le système nerveux central. L'exposition prolongée ou à répétition peut causer des effets nocifs pour les reins et le système nerveux central. Une surexposition prolongée ou répétée peut causer des effets sur le système du foie et reins.
<b>Effets potentiels sur la santé</b>	
<b>Voies d'exposition</b>	Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
<b>Yeux</b>	Risque de causer une irritation de modérée à grave pour l'oeil.
<b>Peau</b>	Risque de causer une irritation de la peau de légère à modérée. Absorption cutanée : Peut être absorbé par la peau, cependant il n'existe aucun rapport d'effets nocifs suite à une exposition professionnelle.
<b>Inhalation</b>	Peut irriter l'appareil respiratoire. Peut entraîner des effets sur le système nerveux central.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer une irritation du tractus gastro-intestinal. Le produit peut présenter un risque d'aspiration, en cas d'ingestion de grandes quantités.
<b>Organes cibles</b>	Système nerveux central. Yeux. Système respiratoire. Peau.
<b>Effets chroniques</b>	Le contact fréquent ou prolongé peut causer un dégraissage et un dessèchement de la peau, entraînant une gêne et une dermatite. Une surexposition prolongée ou répétée peut causer des effets sur le foie et les reins.
<b>Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés</b>	Risque de causer une irritation de modérée à grave pour l'oeil. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Risque de causer une irritation de la peau de légère à modérée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, un œdème, un assèchement, un dégraissage et des gerçures de la peau. Peut irriter les voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure la toux, le souffle court, une respiration sifflante et fonction pulmonaire réduite. Peut entraîner des effets sur le système nerveux central. Les symptômes peuvent inclure douleur, maux de tête, nausées, vomissements, étourdissements, somnolence et d'autres effets sur le système nerveux central. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Le produit peut présenter un risque d'aspiration, en cas d'ingestion de grandes quantités. L'aspiration dans les poumons lors de déglutition ou de vomissement peuvent causer une pneumonie chimique qui peut être fatale
<b>Effets potentiels sur l'environnement</b>	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

### 3. Composition / Information sur les Ingrédients

Composants	No CAS	Pour cent
N-hexane	110-54-3	45 - 55
Heptane (N-heptane)	142-82-5	45 - 50
Isopropanol	67-63-0	3 - 7

### 4. Mesures de premiers soins

#### Procédures de premiers soins

<b>Inhalation</b>	Sortir au grand air. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.
<b>Contact cutané</b>	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.
<b>Contact avec les yeux.</b>	Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
<b>Ingestion</b>	Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Ne jamais faire avaler quelque chose à une victime inconsciente ou souffrant de convulsions. Consulter immédiatement un médecin.

#### Avis aux médecins

Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

#### Conseils généraux

En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche signalétique au médecin en consultation.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

#### Indice d'inflammabilité

Inflammable d'après les critères du SIMDUT. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme. La matière flotte sur l'eau et peut s'enflammer de nouveau à la surface de l'eau.

#### Agents extincteurs

**Agents extincteurs appropriés** Poudre. Mousse. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

**Méthodes d'extinction inappropriées** Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

#### Protection pour les pompiers

**Équipement de protection pour les pompiers** Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.

#### Équipement/directives de lutte contre les incendies

Les pompiers doivent porter un équipement de protection intégral. Refroidir les emballages exposés à la chaleur avec de l'eau et les retirer du lieu d'incendie si ceci ne fait courir aucun risque. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain

#### Méthodes particulières d'intervention

Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint.

#### Données sur l'explosibilité

**Sensibilité aux décharges électrostatiques** Risque d'être sensible aux décharges électrostatiques. Les vapeurs de la catégorie inflammable peuvent être allumées par une décharge d'électricité statique assez forte.

**Sensibilité aux chocs** N'est pas sensé être sensible aux impacts.

#### Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone. Autres fumées ou vapeurs irritantes.

### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### Précautions individuelles

Songer à une évacuation initiale dans la direction du vent d'au moins 500 mètres (1/3 mile). Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éviter l'inhalation de vapeurs et d'aérosols. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

#### Précautions relatives à l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer l'eau.

## Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Éteindre toutes les flammes à proximité. Ce produit est miscible dans l'eau.

Déversement accidentel important : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Utiliser un matériau non combustible tel que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour une évacuation ultérieure. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

Déversement accidentel peu important: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13. En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur.

## Autres informations

Nettoyer selon les réglementations applicables.

## 7. Manipulation et entreposage

### Manutention

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Ne pas manipuler, entreposer ni ouvrir à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. Protéger le produit du soleil. Minimiser les risques d'incendie à partir de substances inflammables et combustibles (y compris une poussière combustible et des liquides accumulant la statique) ou de réactions dangereuses avec des substances incompatibles. Les opérations de manipulation qui peuvent favoriser l'accumulation d'électricité statique comprennent, mais sans s'y limiter, les opérations de mélange, de filtration, de pompage à des débits élevés, de remplissage avec éclaboussures, de création de bruines ou de pulvérisations, de remplissage de réservoirs ou de contenants, de nettoyage de réservoirs, échantillonnage, de jaugeage, de changement de chargement et de camion aspirateur. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation aspirante appropriée. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Lavez vigoureusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement.

Pour d'autres renseignements sur la mise à la masse et la mise à la terre de l'équipement, consulter le Code canadien de l'électricité (CSA C22.1) ou les pratiques recommandées en 2003 par l'API (American Petroleum Institute), "Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning, and Stray Currents" (Protection contre l'allumage causé par la statique, la foudre et les courants vagabonds) ou le document 77 de la NFPA (National Fire Protection Association), "Recommended Practice on Static Electricity" (Pratique recommandée en ce qui a trait à l'électricité statique) ou le document 70 de la NFPA, "Code national de l'électricité".

### Entreposage

Ce matériau peut accumuler des charges statiques pouvant causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10). Conserver hors de la portée des enfants. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Prendre des précautions lors de la manipulation et du stockage.

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Heptane (N-heptane) (CAS 142-82-5)	STEL	500 ppm
	TWA	400 ppm
Isopropanol (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm
	TWA	200 ppm
N-hexane (CAS 110-54-3)	TWA	50 ppm

#### ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Heptane (N-heptane) (CAS 142-82-5)	PEL (limite d'exposition admissible)	2000 mg/m <sup>3</sup>
		500 ppm

## ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Isopropanol (CAS 67-63-0)	PEL (limite d'exposition admissible)	980 mg/m <sup>3</sup>
N-hexane (CAS 110-54-3)	PEL (limite d'exposition admissible)	400 ppm
		1800 mg/m <sup>3</sup>
		500 ppm

### Valeurs limites biologiques

#### Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Isopropanol (CAS 67-63-0)	40 mg/l	Acétone	Urine	*
N-hexane (CAS 110-54-3)	0.4 mg/l	2,5-hexanedione, sans hydrolyse	Urine	*

\* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

### Directives au sujet de l'exposition

#### Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

N-hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

#### Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

N-hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

#### Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

N-hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

#### Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

N-hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

#### Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

N-hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

#### Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

N-hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

#### États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

N-hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

### Mécanismes techniques

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

### Équipement de protection individuelle

<b>Protection du visage/des yeux</b>	Porter des lunettes à coques ou des lunettes de sécurité adéquate pour le travail. Un écran facial complet peut également être nécessaire. Installer des douches oculaires d'urgence et des douches déluges dans la zone de travail immédiate.
<b>Protection de la peau</b>	Porter un équipement de protection contre les produits chimiques spécialement conçu à cet effet et recommandé par le fabricant. Ce matériau peut offrir une protection thermique faible ou inexistante.
<b>Protection respiratoire</b>	Utiliser un appareil respiratoire homologué NIOSH/MSHA s'il existe un risque d'exposition à la poussière ou aux émanations à des concentrations qui excèdent les limites d'exposition. Demander conseil à des spécialistes en protection respiratoire.
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Obtenir les conseils des fournisseurs de gants.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Clair.

<b>Odeur</b>	Comme l'alcool
<b>Seuil de perception de l'odeur</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	Non disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	134.4 hPa
<b>Densité de la vapeur</b>	2.5
<b>Point d'ébullition</b>	Non disponible.
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Non disponible.
<b>Solubilité (eau)</b>	Soluble
<b>Densité</b>	0.69
<b>Densité relative</b>	Non disponible.
<b>Point d'éclair</b>	-23.0 °C (-9.4 °F)
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieures, % en volume</b>	Non disponible.
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieures, % en volume</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non disponible.
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible.
<b>Pourcentage de matières volatiles</b>	100 %
<b>Coefficient de répartition (n-octanol/eau)</b>	Non disponible.

## 10. Stabilité chimique et données sur la réactivité

<b>Stabilité chimique</b>	Risque d'explosion.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et les autres sources d'inflammation. Contact avec des matériaux incompatibles. Ne pas utiliser dans des secteurs sans ventilation adéquate.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Les agents oxydants forts. Acides forts. Métaux alcalins.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Ne produit pas de polymérisation dangereuse

## 11. Renseignements toxicologiques

### Données toxicologiques

Produit	Espèces	Résultats D'essais
Nettoyant pour freins KLONDIKE (CAS Mélange)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	3527.85 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	28914 ppm, 4 heures (vapeur)
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	16247 mg/kg
Composants	Espèces	Résultats D'essais
Heptane (N-heptane) (CAS 142-82-5)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	3400 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	102.5 mg/l, 4 heures

Composants	Espèces	Résultats D'essais
<i>Orale</i> DL50	Rat	> 15000 mg/kg
Isopropanol (CAS 67-63-0)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i> DL50	Lapin	12890 mg/kg
<i>Inhalation</i> CL50	Rat	17000 ppm, 4 heures (vapeur) 41.8 mg/l, 4 heures (vapeur)
<i>Orale</i> DL50	Rat	4720 mg/kg
N-hexane (CAS 110-54-3)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i> DL50	Lapin	> 3295 mg/kg
<i>Inhalation</i> CL50	Rat	38500 ppm, 4 heures
<i>Orale</i> DL50	Rat	28710 mg/kg
<b>Effets aigus</b>	Risque de causer une irritation de la peau de légère à modérée. Risque de causer une irritation de modérée à grave pour l'oeil. Peut irriter les voies respiratoires. Peut entraîner des effets sur le système nerveux central. Peut provoquer une irritation du tractus gastro-intestinal.	
<b>Sensibilisation</b>	N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané. N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.	
<b>Effets chroniques</b>	Le contact fréquent ou prolongé peut causer un dégraissage et un dessèchement de la peau, entraînant une gêne et une dermatite. L'exposition prolongée peut causer la dépression du système nerveux central y compris étourdissements, somnolence et perte de coordination. Une surexposition prolongée ou répétée peut causer des effets sur le foie et les reins	
<b>Cancérogénicité</b>	Ce produit n'est pas considéré comme un carcinogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.	
<b>Carcinogènes selon l'ACGIH</b>		
Isopropanol (CAS 67-63-0)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
<b>Corrosion et/ou irritation de la peau</b>	Risque de causer une irritation de la peau de légère à modérée.	
<b>Graves lésions/irritation aux yeux</b>	Risque de causer une irritation de modérée à grave pour l'oeil.	
<b>Mutagénicité</b>	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux supérieurs 0,1%, soit mutagène ou génétoxique.	
<b>Effets sur la reproduction</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.	
<b>Tératogénicité</b>	Ce produit n'est pas censé être tératogène. Ce produit contient de l'isopropanol. L'isopropanol n'est plus considérée comme toxique pour le développement. Des effets tératogènes/foetotoxiques ont été observés chez les animaux, mais les effets ont été observés en présence de toxicité maternelle ou à des concentrations où la toxicité maternelle peut se produire.	

**Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés**

Risque de causer une irritation de modérée à grave pour l'oeil. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Risque de causer une irritation de la peau de légère à modérée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, un œdème, un assèchement, un dégraissage et des gerçures de la peau. Peut irriter les voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure la toux, le souffle court, une respiration sifflante et fonction pulmonaire réduite. Peut entraîner des effets sur le système nerveux central. Les symptômes peuvent inclure douleur, maux de tête, nausées, vomissements, étourdissements, somnolence et d'autres effets sur le système nerveux central. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Le produit peut présenter un risque d'aspiration, en cas d'ingestion de grandes quantités. L'aspiration dans les poumons lors de déglutition ou de vomissement peuvent causer une pneumonie chimique qui peut être fatale

**Matériaux synergétiques**

Aucuns connus.

**12. Données écologiques****Données écotoxicologiques**

Produit		Espèces	Résultats D'essais
Nettoyant pour freins KLONDIKE (CAS Mélange)			
<b>Aquatique</b>			
<i>Aiguë</i>			
Crustacés	CE50	Daphnia	2.3038 mg/l, 48 heures estimation
Poisson	CL50	Poisson	5.1249 mg/l, 96 heures estimation
<b>Composants</b>			
<b>Espèces</b>			
<b>Résultats D'essais</b>			
Heptane (N-heptane) (CAS 142-82-5)			
<i>Aiguë</i>			
	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	5.738 mg/l, 96 heures (QSAR Estimation)
<b>Aquatique</b>			
<i>Aiguë</i>			
Algues	CE50	Algues	4.338 mg/l, 72 heures (QSAR Estimation)
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	1.5 mg/l, 48 heures
Isopropanol (CAS 67-63-0)			
<b>Aquatique</b>			
<i>Aiguë</i>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	1400 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Fathead minnow (Pimephales promelas)	9640 mg/l, 96 heures
<i>Chronique</i>			
Crustacés	NOEC (concentration sans effet observé)	Puce d'eau (daphnia magna)	30 mg/l, 21 Jours
N-hexane (CAS 110-54-3)			
<i>Chronique</i>			
	NOEC (concentration sans effet observé)	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	2.8 mg/l, 28 Jours
<b>Aquatique</b>			
<i>Aiguë</i>			
Algues	CE50	Algue verte (Selenastrum capricornutum)	0.89 mg/l, 96 heures
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	3.9 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Fathead minnow (Pimephales promelas)	2.5 mg/l, 96 heures

Composants	Espèces	Résultats D'essais
<i>Chronique</i> Crustacés	NOEC (concentration sans effet observé)	Puce d'eau (daphnia magna) 4.9 mg/l, 21 Jours
<b>Écotoxicité</b>	Contient une substance qui fait courir un risque d'effets néfastes pour l'environnement. Voir ci-haut pour les données écotoxiques pour chacun des ingrédients.	
<b>Effets sur l'environnement</b>	Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.	
<b>Toxicité aquatique</b>	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.	
<b>Persistance et dégradation</b>	Contient les produits chimiques suivants qui sont considérés comme étant facilement biodégradable. Heptane. Isopropyl alcohol. Hexane.	
<b>Bioaccumulation /accumulation</b>		
<b>Potentiel de bio-accumulation</b>		
<b>Facteur de bioconcentration</b>		
Isopropanol	1	
<b>Coefficient de partage</b>		
Heptane (N-heptane)	4.66	
Isopropanol	0.05	
N-hexane	3.9	
<b>Mobilité dans l'environnement</b>	Ce produit est miscible dans l'eau.	

### 13. Données sur l'élimination du produit

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

### 14. Informations relatives au transport

#### TMD

<b>Numéro ONU</b>	UN1993
<b>Nom officiel d'expédition UN</b>	Liquide inflammable n.s.a. (N-hexane; Heptane (N-heptane))
<b>Classe(s) de danger relatives au transport</b>	
<b>Classe</b>	3
<b>Danger subsidiaire</b>	-
<b>Groupe d'emballage</b>	II
<b>Risques pour l'Environnement</b>	Oui
<b>Précautions particulières pour l'utilisateur</b>	Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

#### IATA

<b>Numéro ONU</b>	UN1993
<b>Nom officiel d'expédition UN</b>	Liquide inflammable n.s.a. (N-hexane; Heptane (N-heptane))
<b>Classe(s) de danger relatives au transport</b>	
<b>Classe</b>	3
<b>Danger subsidiaire</b>	-
<b>Label(s)</b>	3
<b>Groupe d'emballage</b>	II

<b>Risques pour l'Environnement</b>	Oui
<b>Précautions particulières pour l'utilisateur</b>	Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.
<b>Autres informations</b>	
<b>Aéronefs de transport de passagers et de marchandises</b>	Interdit.
<b>Uniquement par avion cargo</b>	Interdit.

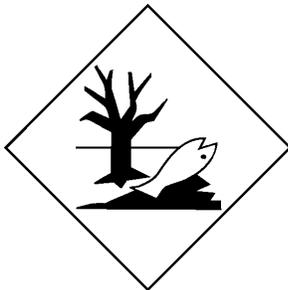
**IMDG**

<b>Numéro ONU</b>	UN1993
<b>Nom officiel d'expédition UN</b>	Liquide inflammable n.s.a. (N-hexane; Heptane (N-heptane))
<b>Classe(s) de danger relatives au transport</b>	
<b>Classe</b>	3
<b>Danger subsidiaire</b>	-
<b>Label(s)</b>	3
<b>Groupe d'emballage</b>	II
<b>Risques pour l'Environnement</b>	
<b>Polluant marin</b>	Oui
<b>EmS</b>	Non disponible.
<b>Précautions particulières pour l'utilisateur</b>	Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

**IATA; IMDG; TMD**



**Polluant marin**



**Informations générales**                      Polluant marin selon le code IMDG.

**15. Information sur la réglementation**

**Réglementation canadienne**                      Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

**Situation SIMDUT**                                      Contrôlé

**classification SIMDUT**                              B2 - Liquides Inflammables  
D2A - autres effets toxiques - TRÈS TOXIQUE  
D2B - autres effets toxiques - TOXIQUE

## Étiquetage SIMDUT



### Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Nouvelle-Zélande - Inventaire	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Renseignements divers

### Classification HMIS®

Santé: 2\*  
Inflammabilité: 3  
Danger physique: 0

### Classements NFPA

Santé: 2  
Inflammabilité: 3  
Instabilité: 0

### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans ce document ont été rédigées sur la base de nos meilleures connaissances et expériences disponibles, et sont offertes pour votre considération et pour vous guider en cas d'exposition à ce produit. Le KLONDIKE Lubricants Corporation décline toute garantie expresse ou implicite et n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des données contenues dans ce document. Les données dans le présent document ne s'appliquent pas à l'utilisation avec tout autre produit ou dans un autre procédé. Ce document ne peut être changé, ou modifié de quelque façon que ce soit sans la permission exprimée de < KLONDIKE Lubricants Corporation.

### Cette fiche technique signalétique comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s) :

Identification du produit et de l'entreprise : Identification du produit et de l'entreprise  
Composition / renseignements sur les ingrédients : Ingrédients  
Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples  
Données toxicologiques : Données toxicologiques  
Renseignements sur le transport : Appellation réglementaire correcte/groupe d'emballage  
Données réglementaires: Canada  
GHS: Classification

### Bibliographie

Non disponible.

### Legend to abbreviations and acronyms used in the SDS

Non disponible.